



PROCES VERBAL DU CONSEIL
du lundi 02 novembre 2020
OUVERTURE DE SEANCE A 18H30

Le conseil municipal s'est réuni lundi 02 novembre à 18h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Willy JOURDAIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Monsieur l'adjoint ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Secrétaire de séance : Willy JOURDAIN

Avant l'ouverture de séance, Thierry COZIC, élu Sénateur de la Sarthe prend la parole :

« Mes chers Collegues,

C'est le cœur lourd que je prends la parole ce soir. Croyez-bien que cette étape, je m'en serai bien passée. Au bonheur de pouvoir représenter les collectivités territoriales au Sénat et notamment de porter les aspirations de notre belle commune, c'est le cœur meurtri que j'abandonne ma fonction de Maire.

Ce soir, une page va se tourner.

Je voudrais m'adresser à toutes celles et tous ceux qui pourraient être profondément attristés par mon renoncement au fauteuil de maire de par le fait d'être élu sénateur. Je peux comprendre leur déception.

Cela a été un grand honneur pour moi de servir Arnage, notre commune, en tant que Maire tout au long de années. J'espère que mon passage aura laissé de bonnes traces et qu'il aura permis de faire avancer Arnage dans le bon sens.

J'ai reçu en 2014 les clés de la ville d'André LANGEVIN, qui avait jugé qu'il était temps pour lui de se retirer.

Après une longue et mûre réflexion, et par la force des choses, j'ai décidé de faire la même chose, et de donner une nouvelle dimension à mon action politique, comme je l'ai toujours fait, au service de nos concitoyens.

Vous le savez, la mission de Maire est tellement prenante que l'on peut oublier de regarder le temps qui passe.

Pourtant, cette décision n'a pas été facile à prendre. La tentation est grande de rester au service de la commune car il y a toujours de nouveaux projets que l'on n'a pas eu le temps de mener à bien.

L'expérience de mon rôle de maire a été des plus enrichissantes. J'ai accompli cette mission avec tout l'engagement qu'elle méritait. Je n'ai certainement pas été parfait, mais je puis vous assurer que j'ai fait de mon mieux, même s'il n'est pas aisé de satisfaire toutes les exigences et d'assumer des décisions parfois difficiles.

Grâce à des collaborateurs dévoués et dignes de confiance, ce travail, pourtant, n'a jamais été pesant. Lorsque les choses étaient compliquées, j'ai toujours trouvé le soutien et l'écoute, tant auprès des élus qui m'ont accompagné que du personnel à qui je tiens à témoigner ma profonde reconnaissance.

Mais la roue tourne et nous devons faire en sorte que ce soit dans le bon sens. Le monde évolue et il faut s'y adapter en répondant aux besoins et aux attentes de nos administrés. Ils, sont au cœur de nos préoccupations et œuvrer à leur bien être doit être la principale mission d'une équipe municipale.

Le futur d'Arnage dépend aujourd'hui de nous, la nouvelle équipe, élue en mars dernier. Il doit nous inciter à voir toujours plus loin dans les infrastructures à développer ou à créer.

Je ne pouvais rêver de meilleure circonstance pour cette passation du flambeau. Notre programme, développé lors de cette campagne, a été construit collectivement. Ce n'est pas le programme d'un Homme mais celui d'une équipe et c'est la continuité qui doit nous guider, sous la houlette d'un nouveau Maire.

Je pense sincèrement que Eve, à qui vous allez confier cette mission, est de la trempe de tous ses prédécesseurs. Ses valeurs, elle les puise comme moi, dans ce sol arnageois, avec des racines que nous ne pouvons décevoir.

J'accompagnerai Eve de tous mes vœux de réussite. La mission dont elle va être investie représente une grande responsabilité mais elle est aussi un gage de confiance qu'elle ne devra jamais oublier.

Ne pas décevoir : voilà le principal objectif. On ne peut y parvenir qu'en veillant au respect de tous, en prenant en compte les besoins de chacun.

Chère Eve, Je te souhaite de s'épanouir pleinement dans ces fonctions, autant que j'ai pu y trouver moi-même un véritable plaisir.

Un nouveau chapitre de l'Histoire d'Arnage s'écrit aujourd'hui autour de toi, notre nouveau Maire,

Chers Collègues, c'est la réussite qui est "entre nos mains". Vous pourrez compter pleinement sur mon investissement total, à vos cotes, en tant que conseiller municipal, pour porter haut Arnage et ses habitants. »

Le compte rendu de la séance du 26 octobre 2020 est adopté.

ADMINISTRATION GENERAL

2020 –074

Election du Maire

Le doyen est nommé Président de séance. Madame NARDEUX est désignée Présidente de séance.

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, Madame SANS prend la parole et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour la confiance que les membres viennent de lui témoigner

Le groupe Socialiste et Républicain, présidé par Claire HOUYEL souhaite réagir à cette désignation :

« Au nom du groupe socialiste et républicain du conseil municipal d'Arnage, je félicite madame Sans, Eve, pour son élection en tant que « Maire », à la tête de l'exécutif de la commune.

C'est la première femme maire de la commune.

Nous réaffirmons notre union autour du projet que nous avons élaboré ensemble pendant plusieurs mois et pour lequel nous avons été élus.

Ce projet dont le maître mot est ENSEMBLE.

C'est donc ensemble autour d'Eve que nous allons poursuivre notre AMBITION POUR ARNAGE autour des notions de Proximité, Solidarité et Citoyenneté.

C'est ensemble que nous allons pouvoir travailler dans un climat de confiance et de coopération.

Madame Sans, Eve, a la volonté que ce projet avance et veut s'en donner les moyens :

Elle a mené une réflexion avec les membres du C.M. quant au choix d'un poste d'adjoint autour de la démocratie locale : c'est un choix fort, un axe transversal, un trait d'union des trois notions Proximité, Solidarité et Citoyenneté.

Emmanuel Brasseur demande d'intervenir au nom du groupe Communiste et Républicain.

Suite à l'élection de Thierry Cozic au sénat, que nous tenons à féliciter et que nous encourageons dans ses nouvelles fonctions, nous nous sommes retrouvés dans une situation inédite dans laquelle il nous revenait d'élire un nouveau maire.

Aujourd'hui, nous tenons à féliciter Eve Sans pour son élection au poste de Maire d'Arnage. Nous lui affirmons notre soutien dans ses nouvelles fonctions. Nous sommes convaincus, en cette nouvelle période de confinement national, que le travail en équipe centré sur notre projet reste la priorité pour notre commune.

Monsieur Brasseur fait ensuite référence à la période inerte la réponse qui doit être apportée.

« Les plus fragiles d'entre nous, personnes isolées, personnes âgées, travailleurs privés d'emploi ou travailleurs précaires, ont besoin d'accompagnement et de solidarité. Ceci passe par une attention de chacun envers les autres, et notamment envers ses voisins les plus proches. Ceci passe également par le maintien des services publics sur la commune, mais aussi par une disponibilité, une présence et une écoute accrue des élus et des agents des services publics.

Aujourd'hui, beaucoup de professionnels sont également en situation de fragilité. Commerçants, artisans, petites entreprises, auto-entrepreneurs... il convient de réaffirmer notre soutien à tous ces travailleurs et d'inciter nos concitoyens à ne pas les laisser tomber. »

Madame SANS remercie l'assemblée et les interventions qui vont dans le sens de son action.

2020 –075 Fixation du nombre d'adjoint

Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Aussi, Madame le Maire propose-t-elle de fixer à 7 le nombre d'adjoints, ceux-ci ayant la responsabilité d'une délégation.

2020 –076 Election des Adjoints

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 7,

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

"M. Willy JOURDAIN, Mme. Elise POIRREE, M. Gilles CHALUMEAU, Mme. Claire HOUYEL, M. Jeannick MONCHATRE, Mme Karen LEMEUNIER, M. Laurent CHARRETIER"

La présente liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

M. Willy JOURDAIN	1er adjoint au Maire
Mme. Elise POIRREE	2 ^{ème} adjoint au Maire
M. Gilles CHALUMEAU	3 ^{ème} adjoint au Maire
Mme. Claire HOUYEL	4 ^{ème} adjoint au Maire

M. Jeannick MONCHATRE
Mme. Karen LEMEUNIER
M. Laurent CHARRETIER

5^{ème} adjoint au Maire
6^{ème} adjoint au Maire
7^{ème} adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

2020 –077 Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire

Vu les articles L2122-22 et L du Gode général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions et ce afin de favoriser une administration communale efficace.

2020 –078 Fixation des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers

Municipaux Délégués

L'exercice d'une mission communale ouvre le droit à indemnités.

Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire, Adjoints et Conseillers municipaux délégués sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Après le vote de l'Assemblée, les indemnités des élus constituent une dépense obligatoire à inscrire au budget de la collectivité.

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués ;

Pour une commune de 3500 à 9 999 habitants et conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- l'indemnité du maire est fixée au taux maximal de 55% de l'indice terminal brut de la fonction publique
- l'indemnité des adjoints est fixée au taux maximal de 22% de l'indice indice terminal brut de la fonction publique.

Une répartition entre le Maire, les Adjoints au Maire et les conseillers délégués titulaires d'une délégation qui exercent effectivement une fonction est possible dans le cadre d'une enveloppe constituée des indemnités du maire et des adjoints :

- (indice terminal brut de la fonction publique x 55%) + (indice terminal brut de la fonction publique x 22% x 7 adjoints) = enveloppe à répartir

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- Maire : 55 %.
- Adjoints : 15,40 %.
- Conseillers municipaux délégués : 5,75 %.

Mme le Maire propose que cette répartition soit fixée pour la durée du mandat, avec effet le jour de l'installation du Conseil Municipal.

2020 –079

Lecture et remise de la Charte des élus

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l' élu local.

Le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux »

Lecture est faite de la présente charte et une copie est remise à chacun élu.

2020 –080

Composition des commissions communales

L'élection des Adjoints ayant eu lieu, Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à procéder à la composition des commissions. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité arrête** la composition de six commissions nommées « vie communale et démocratie participation locale », « affaires culturelles », « affaires sociales et solidarités », « affaires scolaires et jeunesse », « démarches environnementales et gestion patrimoniale », « finances, ressources humaines et économie ».

2020 –081

Désignation des adjoints chargés de représenter la commune dans les

actes passés en la forme administrative

Le conseil municipal, considérant l'intérêt pour la commune de concrétiser certaines transactions immobilières sous la forme administrative, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- M. Jeannick MONCHATRE, adjoint au Maire
- M. Willy JOURDAIN, adjoint au Maire
- Mme Gilles CHALUMEAU , adjoint au Maire

pour représenter la commune d'Arnage dans tous les actes passés en la forme administrative.

2020 –082

Désignation des représentants au Comité Local d'Information et de

Concertation du site Butagaz

Conformément au décret n°2015-1342 du 25 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration, de nouveaux membres de la commission de suivi du site BUTAGAZ, dont le mandat de cinq ans court jusqu'au 12 mai 2024, doivent être désignés pour le mandat restant à courir. La commune d'Arnage dispose de 2 sièges. Le conseil municipal doit désigner deux membres élus, chargés en l'absence du Maire et de celle de l'Adjoint aux travaux et de la voirie ou assimilé, de les représenter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DESIGNE M. Serge DODIN et Mme Claire HOUYEL pour représenter madame le Maire, Eve SANS ou M. Jeannick MONCHATRE l'Adjoint en charge du cadre de vie, de l'urbanisme et de la démarche environnementale en cas d'absence.

2020 –083

Désignation des représentants à la Commission consultative de

l'environnement de l'aérodrome « Le Mans -Arnage »

Conformément au décret n°2015-1342 du 25 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration, les nouveaux membres de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome « Le Mans-Arnage » dont le mandat de trois ans court jusqu'au 14 octobre 2021,

doivent être désignés pour le mandat restant à courir. La commune d'Arnage dispose de 2 sièges. Le conseil municipal doit désigner deux membres et deux membres suppléants

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DESIGNÉ deux membres : madame le Maire, Eve SANS et Monsieur Jeannick MONCHATRE, Adjoint en charge du cadre de vie, de l'urbanisme et de la démarche environnementale et deux membres suppléants : M. Serge DODIN et Mme Claire HOUYEL.

2020 –084 Désignation des représentants dans les instances et organismes extérieurs

La ville doit être représentée dans divers instances et organismes extérieurs. Les modalités de représentation de celle-ci sont fixées par les règles de fonctionnement propres à chacun des organismes (statuts, règlements intérieurs).

L'article L 2122-5 du CGCT dispose que :

« Le maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes »

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
<u>ORGANISMES LOCAUX, ETABLISSEMENTS PUBLICS</u>		
Référent questions défense	Serge DODIN	
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)	Claire HOUYEL	
<u>REPRESENTATION AU SEIN DES CONSEILS D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</u>		
Conseil d'Etablissement Maternelle Gérard Philipe	Pierre-Olivier MARSAL	Eve SANS
Conseil d'Etablissement Maternelle Françoise Dolto	Pierre-Olivier MARSAL	Eve SANS
Conseil d'Etablissement Elémentaire Gérard Philipe	Pierre-Olivier MARSAL	Eve SANS
Conseil d'Etablissement Elémentaire Auguste Renoir	Pierre-Olivier MARSAL	Eve SANS
Conseil d'Administration Collège Henri Lefevre	Rémy HEULIN	Pierre-Olivier MARSAL
Conseil d'Administration Lycée professionnel Claude Chappe	Pierre-Olivier MARSAL	Rémy HEULIN
<u>CONSEILS D'ADMINISTRATION ASSOCIATIONS LOCALES</u>		
Association de Gestion et d'Animation de la Gèmerie (AGAG)	Gilles CHALUMEAU Claire HOUYEL Willy JOURDAIN Eve SANS	

DEPAR	Willy JOURDAIN	
Carbur-Pera	Willy JOURDAIN	
Union Sportive d'Arnage : comité directeur	Gilles CHALUMEAU Jean-Luc ABRAHAM	Karen LEMEUNIER
Lire à Arnage	Yolande BONIN	Laurent CHARRETIER
<u>CONSEILS D'ETABLISSEMENTS ORGANISMES LOCAUX</u>		
Conseil d'établissement du multi-accueil	Eve SANS Pierre-Olivier MARSAL	
Comité de pilotage du RAMPE	Eve SANS Pierre-Olivier MARSAL	

La séance du Conseil municipal est levée à 19h45.